

SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

COMPTE RENDU DU PROCÈS VERBAL

*Membres en
exercice : 11*

Corum : 7

Présents : 7

Absents : 0

Pouvoirs : 0

Votants : 7

L'an deux mil vingt-trois, le treize avril à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Amécourt, légalement convoqués le sept avril deux mil vingt-trois, se sont réunis à la mairie d'Amécourt, en séance publique sous la présidence de Monsieur Jérôme VREL, Maire

Etaient présents :

BEAL Alain
BERSANNE Fabien
COMBY Michel
FLANDRIN Franck
MATSERAKA Clémence
TREHIN Martial
VREL Jérôme

Absents Excusés :

CRIGNON Mathieu
DUMAY Elise
MATSERALKA Jean
VAQUIN Fabrice

Absents :

Secrétaire de séance :

Alain BÉAL

(PV rédigé par Marie Karine CORRE)

Sommaire de la séance du 13 avril 2023

- 1- *Délibérations: séance du 29 mars 2023*
- 2- *Vote du taux des taxes 2023*
- 3- *CDCVN: Schéma de mutualisation 2023-2026*
- 4- *Questions diverses*

Délibérations n° :

- | | |
|---------------|--|
| <i>8/2023</i> | <i>Vote du taux des taxes 2023</i>
<i>Annule et remplace 3/2023</i> |
| <i>9/2023</i> | <i>CDCVN - Schéma de mutualisation 2023-2026</i> |

1- APPROBATION DE LA SEANCE DU 29 MARS 2023

Etant entendu que le Conseil Municipal a précédemment pris connaissance du contenu du procès-verbal de la séance du 29 mars 2023, la séance est ouverte par l'énoncé des délibérations prises lors de ladite séance.

- 1/2023 Compte Administratif et de Gestion 2022*
- 2/2023 Affectation des résultats 2022*
- 3/2023 Vote du taux des taxes 2023*
- 4/2023 Budget Primitif 2023*
- 5/2023 AMO Flash*
- 6/2023 Indemnités des élus*
- 7/2023 Renouvellement convention de participation aux services mutualisés d'Hébécourt*

2- VOTE DU TAUX DES TAXES 2023

Annule et remplace 3/2023

Par délibération 10/2022, le Conseil Municipal avait fixé les taux des taxes à :

TFPB : 37.00 %
TFPNB : 29.65 %

Depuis 2020, le taux de TH était figé à sa valeur de 2019 (13.74%) jusqu'en 2022 inclus suite à la réforme de la fiscalité directe locale.

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de maintenir le taux des Taxes :

- Taxe Foncière Bâti : 37.00%
- Taxe Foncière Non Bâti : 29.65%
- Taxe Habitation : 13.74%

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité.

Délibération 8/2023

3 – CDCVN – SCHEMA MUTUALISATION 2023-2026

Monsieur le Maire informe le conseil que la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités a introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes membres.

L'article L5211-39-1 du CGCT précise que le rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux des communes membres.

Le Conseil Municipal de chaque commune dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé favorable.

Vu prise de connaissance du schéma de mutualisation 2023-2026 de la communauté de communes du Vexin Normand reçue en date du 28 mars 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

EMET un avis favorable au schéma de mutualisation 2023-2026 de le Communauté de Communes du Vexin Normand

ADOPTE la présente délibération à l'unanimité

Délibération 9/2023

15- QUESTIONS DIVERSES

Chemins communaux

Devis de réfection :

- Chemin de Rouville
- Chemin des Caillouets
- Chemin de la Renardière
- Parking des Joncs Marins

En étude.

La séance est levée à 19h30

Jérôme VREL
Maire

Alain BEAL
Secrétaire de séance

